



UFR CBA actualités

Après les élections le combat syndical continue !

Numéro 08
Avril 2017

Brève

Les élections présidentielles suivies des législatives n'offrent qu'un court moment où le système capitaliste qui nous opprime se pare des couleurs de la démocratie avant de revenir à sa recherche du profit à tout prix. Dans cette période où le peleton de tête se tient chacun autour de 20% bien malin qui peut prédire le résultat. Mais quel qu'il soit, rappelons-nous que l'émancipation des travailleurs ne peut venir que d'eux-mêmes. Mettons-nous en ordre de bataille pour affronter une période difficile.

Michel Diamantis, SG

Au sommaire :

Brève : les élections	page 1
11 ^{ème} congrès de l'UCR	page 1
Les présidentielles	page 2
SMPP, ça avance en R-A	page 3
Ambroise CROIZAT	page 4
Renforcement	page 4

11^{ème} congrès de l'UCR

Le Congrès s'est tenu du 13 au 17 mars 2017 à Bordeaux. Notre UFR CBA (Union Fédérale des Retraités de la Construction, Bois et Ameublement) y fut représentée par 4 délégués dont l'un mis à disposition pour être élu à la Commission Exécutive de l'UCR pour trois ans.

Comme à chaque congrès, les délégués ont fait le point sur trois années d'activités, l'état de nos finances et les orientations pour les trois ans à venir. Des points les plus marquants il ressort :

- Les besoins de revalorisation des retraites pour compenser le pouvoir d'achat qui diminue ;
- La continuité syndicale de la vie active à la vie de retraité ;
- L'implication des syndiqués retraités dans la vie locale (UL, associatif, politique, etc.) ;
- La santé au travail et la santé à la retraite ;
- L'autonomie des retraités ;
- Les régimes complémentaires Arrco, Agirc et Ircantec ;
- La fiscalité, santé, cadre de vie, logement, transport.

Le rapport d'orientation a été voté à plus de 96%. Notre candidat a été élu à la CE de l'UCR.

Suite au Congrès : nous sommes chacun d'entre nous invité à mettre en œuvre cette maxime : **l'avenir est aux audacieux.**

Marcel SCHMITLIN, membre de la CE de l'UFR et de celle de l'UCR



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication :
Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 263 rue de Paris,
93100 MONTREUIL

Où la politique sociale se situe-t-elle dans la campagne des élections présidentielles prochaines ?

Pierre LE PAGE, membre de la CE

Retraites par répartition ou par capitalisation ?

A l'approche des échéances électorales, peu de candidats revendiquent de rendre pérenne notre dispositif social mis en place en 1945.

Retraites par capitalisation pour remplacer le système par répartition, taxes au lieu de cotisations sont plus à l'ordre du jour que la mise en œuvre d'un dispositif social moderne.

Mélenchon et d'Hamon maintiennent le système par répartition

Sur les principaux prétendants à la magistrature suprême, en matière sociale, Mélenchon serait au plus près de ce que, à minima, nous attendons. Sa proposition de retraite à 60 ans pour 40 années de cotisation veut-elle signifier que les 37,5 d'annuités de cotisation sont enterrées ?

Hamon, tout en se prononçant sur le maintien du système, propose 43 années de cotisation pour un départ à la retraite à 62 ans. Doit-on en conclure que l'argument de l'allongement de la vie passe en priorité avant celui consistant à mettre à contribution, pour payer les pensions de retraites, les milliers de milliards d'euros planqués dans les paradis fiscaux ?

Macron abandonne la retraite par répartition

Pour Macron ses propositions basées sur le modèle suédois par point marquent carrément l'abandon de la cotisation dans le système par répartition pour les retraites. Bienvenue aux pensions de misère !

Il se dit vouloir moduler l'âge de la retraite en fonction des métiers, mais propose une modulation sur les départs de 60 à 67 ans, où est l'erreur ? Pour appâter le menu fretin, il veut « protéger le pouvoir d'achat des petites retraites ». C'est vague et ça ne mange pas de pain.

Fillon : tout pour les assurances au dépend de la sécurité sociale

Le sieur Fillon, avant les aventures que nous lui connaissons, avait comme projet de tailler dans le vif en affaiblissant drastiquement le rôle social de la Sécu. Son idée d'un transfert des soins de santé aux coûts élevés sur les mutuelles visait deux objectifs :

- Dédouaner les patrons de leurs responsabilités sociales en abaissant encore plus les cotisations ;
- Faire de la Santé un marché encore plus lucratif pour les assurances privées. En fait, on a une bonne protection santé si on est en mesure d'y mettre le prix.

Par la levée de bouclier que sa proposition a produite il a vite fait machine arrière en atténuant son projet sans pour autant l'abandonner.

Il nous a ainsi été permis de vérifier que la Sécurité sociale était une institution ancrée dans le cœur de nos concitoyens. Pour autant elle n'est pas à l'abri des coups tordus.

Partant de ce constat, soyons actifs pour la défendre et agissons pour qu'elle assume la totalité de notre protection sociale.

Le Pen ratisse large, le pire est à attendre

Quant à Marine Le Pen, derrière ses propos éthérés et démagogiques sur le sujet, le pire est à attendre. Ses propos sur le sujet ressemblent plus à des atrape-mouches qu'à des engagements tant sur la santé que sur les retraites. Sa proposition tendant à exclure des droits sociaux des étrangers vivant, travaillant en France, est singulièrement abjecte.

Campagne d'action suivi médical, tous concernés

Christian LIVION membre de la CFC fédérale et Jean BUSSENEAU, retraité Lyon

L'Union Fédérale des retraités (Ufr) à engager avec l'aide de la fédération, **une campagne d'action sur le suivi médical des retraités qui concerne en premier lieu les actifs et leurs syndicats Cgt**. Il s'agit de créer les conditions pour protéger la santé des travailleurs tout au long de la vie. Cela commence par une action constante sur les conditions de travail.

Quand l'accident ou la maladie arrive, c'est trop tard. On peut juste réparer.

Pour réparer il faut s'en donner les moyens, obtenir les informations auxquelles nous avons droit, revendiquer les examens et les soins dont nous avons besoin. Trois rencontres ont déjà eu lieu dans les entreprises de notre uscba avec la section des retraités pour aborder ces problèmes et engager des actions. Il s'agit : d'Icopal (Loriol), Spie (Montélimar) et Colas (Le Pouzin et Valence)

Nous proposons d'élargir ces démarches à toutes les entreprises ayant un syndicat Cgt ou au moins des délégués dans nos deux départements.

Là où une rencontre a eu lieu, il s'agit maintenant d'avancer et d'obtenir des résultats notamment sur trois objectifs :

1) L'obtention de leur dossier médical pour tous les salariés qui quittent l'entreprise. C'est un droit. Le médecin du travail doit le remettre personnellement à chacun. C'est une condition pour pouvoir ensuite justifier des conditions dans lesquelles nous avons travaillé. Dans les faits ils sont rarement remis et parfois édulcorés.

Nous proposons :

Que les délégués du personnel ou la délégation unique demandent à l'entreprise d'envoyer systématiquement les noms de ceux qui quittent l'entreprise à leur service de médecine du travail. Il est bien sûr important que les délégués informent les salariés de leur démarche et des droits des salariés en la matière.

2) L'obtention d'une visite médicale de fin de carrière. C'est une revendication, indispensable pour savoir si le salarié partant en retraite a besoin de soins et d'un suivi médical en fonction de son état de santé.

Nous proposons :

Qu'en appui des informations qui doivent être remises au CHSCT et au CE sur les conditions de travail, ces organismes et leur syndicat Cgt se mobilisent pour l'obtenir.

3) Le suivi médical. Le dispositif existe à la Sécurité sociale mais il est très peu utilisé parce que la Sécu n'en fait pas de publicité et qu'il y a donc peu de demandes.

Nous proposons :

Que le syndicat Cgt de l'entreprise fasse la démarche auprès de la Sécurité sociale pour tous les travailleurs atteints de pathologies. Cette démarche est à entreprendre conjointement avec la section de retraités parce qu'elle devra se poursuivre après le départ du salarié de l'entreprise.

C'est ainsi par exemple que les travailleurs de Ponticelli Bordeaux et ceux des Basaltes d'Aubignas ont conduit leur action et obtenus des résultats.

Dans cette démarche, nous vous proposons également **une action complémentaire :**

Contactez la section des retraités Cgt pour **donner tous les renseignements nécessaires aux travailleurs syndiqués qui partiront en retraite dans les prochaines années**. Cela peut permettre de répondre à des situations particulières et de vérifier que chacun puisse partir avec tous ses droits. D'autre part il serait légitime pour le camarade partant en retraite que le syndicat organise une petite réception pour le remercier de sa fidélité à la Cgt et lui fasse connaître l'existence du syndicalisme retraité et reconnaître son utilité.

Ambroise Croizat ne figure pas dans le « Larousse »!

Billet d'humeur de Pierre LE PAGE

Bismark et Beveridge « inventeurs » de systèmes de financement des retraites sont dans le Larousse, mais Croizat n'y figure pas

On trouve de tout dans le dictionnaire Larousse, notamment en matière historique. Tout ? Non, mais presque tout.

Si l'on veut connaître celui qui semble avoir été le premier homme d'Etat à instituer les premières pensions de retraite en Europe, dans la dernière partie du 19^{ème} siècle, il suffit de se référer à Bismarck le teuton au casque à pointe, et on a la réponse.

Si on veut connaître qui a créé la Sécurité sociale anglaise en 1942, on cherche le nom de Beveridge et on est tout de suite servi.

Par contre, si on veut chercher le nom d'Ambroise Croizat celui qui, en tant que ministre, a créé la Sécurité Sociale en France, on ne trouvera rien.

En ce qui concerne les deux premiers cités, pour identifier les systèmes qu'ils ont mis en place on parlera de modèle bismarckien ou beveridgien.

Concernant la Sécurité sociale en France, on n'entendra jamais de modèle croizatin car ce serait reconnaître l'existence de son créateur.

Sans faire injure au travail fait par Pierre Laroque, le chef de cabinet d'Ambroise Croizat, il est un peu bizarre de lui attribuer la paternité de

cette loi en niant celle de son ministre de tutelle.

Récemment dans « L'Humanité » l'ami Michel Etievent faisait remarquer que parler de la loi Weil, sans citer son nom et de mettre celui de son chef de cabinet en place du sien, relèverait d'une incongruité patente.

Certaines mauvaises langues, pour expliquer cet anonymat persévérant, vont jusqu'à prétendre que, vu l'air du temps, la raison trouverait sa motivation du fait que le sieur Croizat était ouvrier métallurgiste, résistant, syndiqué et responsable à la CGT, membre du Parti Communiste et ministre du Travail sous la même étiquette.

Ce serait tout cet encombrant fardeau qui l'empêcherait de pouvoir entrer dans les petites pages du Larousse.

Cessons-là la plaisanterie et ne laissons pas ce grand homme, autant par sa vie militante que par son œuvre, disparaître de notre histoire.

La Sociale, le remarquable film de G. Perret, est fort opportunément arrivé pour raviver nos mémoires ou, pour les plus jeunes, faire connaître cette belle aventure. Ne nous privons pas d'aller le voir et de conseiller d'y aller. Il équivaut à un cours magistral dans un stage de formation syndical.

On parle de la loi Weil, pas de son chef de cabinet, pour la Sécurité sociale, c'est le contraire La Sociale, le remarquable film de G. Perret, équivaut à un cours magistral dans un stage de formation syndical.

Relevé de décisions de la commission renforcement et syndicalisation

1. Rappel du courrier adressé le 12 janvier pour le renforcement ;
2. Présenter le bilan à la CE du 4 Mai ;
3. Constituer la futur CE à partir des engagements de chacun dans les commissions ;
4. Contacter les camarades présentés par la commission.

Michel VILLARD, membre de la CE